



Ma location change de numéro

Par **La chevillette cherra**, le **05/08/2014 à 12:53**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison depuis 2 ans, construite sur une parcelle avec 2 autres maisons. Nous avons donc tous le même numéro, mais il y a confusion sur qui devait porter le bis, le ter, et qui devait rester numéro 5. Un des voisins à donc demandé un éclaircissement à la mairie et il s'avère que je vais devoir passer du 5 au 5 ter, ce dont l'agence de location m'a informé par courrier simple.

Ma question vient du fait que, dans ce même courrier, l'agence me demande d'aller moi-même chercher la nouvelle plaque (assez loin) et de la remplacer moi-même devant la maison (et je précise que le bricolage n'est pas mon fort). Est-ce vraiment à ma charge d'effectuer ce changement ?

D'autre part, étant donné que l'ancien numéro m'a été attribué par l'agence - et le propriétaire - suite à sa mauvaise lecture des plans du cadastre (ce que rectifie le nouveau numéro), suis-je en droit de demander une réparation quelconque ? En effet, j'imagine que je vais devoir refaire toutes les formalités de changement d'adresse, et notamment auprès de l'assurance...

Merci de votre aide

La chevillette

Par **janus2fr**, le **05/08/2014 à 13:28**

Bonjour,

Pour la seconde question, oubliez ! Un changement de numérotation ne donne pas droit à indemnisation.

Pour la première, il semble effectivement que ce travail soit à la charge du bailleur.

Par **La chevillette cherra**, le **05/08/2014 à 18:24**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Sur quelle base puis-je m'appuyer pour signifier cela à l'agence ?

Merci,

La chevillette

Par **janus2fr**, le **05/08/2014 à 20:39**

C'est plutôt à l'agence qu'il faut demander sur quel texte elle se base pour mettre à votre charge ce travail...

Par **La chevillette cherra**, le **06/08/2014 à 13:21**

C'est pas faux... Merci pour les réponses !

La chevillette